



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 02 juillet 2019

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 juillet 2019, de 19 h 30 à 20 h 55 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Monsieur	Gervais Darisse, maire
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Nathalie Blais fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 4 juin 2019

2019.07.3.123.

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 4 juin 2019. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance l'adoption est proposée par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité.

4. Adoption des comptes

2019.07.4.124.

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2019-06-30 pour un montant total de 39 551,74 \$

5. Nomination d'un maire suppléant

2019.07.5.125.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le mandat de Mme Suzanne Bossé est échu depuis le 30 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De désigner Mme Josiane Sirois au poste de maire suppléant pour la période du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019.

6. ***Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)***

2019.07.6.126. RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le Maire Gervais Darisse à assister au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2019 au montant de 799 \$ plus les taxes et accepte de défrayer les coûts d'hébergement et de transports.

7. ***Avis de motion visant à modifier le règlement de zonage numéro 45 de la municipalité afin de permettre la mise en place d'un village médiéval en zone AA1 sous certaines conditions***

263 AVIS DE MOTION

Le conseil municipal désire modifier le règlement de zonage numéro 45 de la municipalité de Saint-André afin de permettre la mise en place d'un village médiéval en zone AA1 sous certaines conditions.

L'avis de motion est donné par M. Alain Parent.

Un projet du règlement 224 de la municipalité est mis à la disposition de la population.

La lecture de l'avis de motion est faite par la directrice générale

8. ***Adoption du premier projet de règlement #224 visant à modifier le règlement de zonage numéro 45 de la municipalité afin de permettre le village médiéval en zone AA1 sous certaines conditions***

2019.07.8.127. RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu unanimement

1) d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 224 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi;

2) de fixer au mardi 30 Juillet 2019 à 13h30, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

**9 Autorisation pour la réparation d'un camion
incendie/Injecteur GP et contrôle GP**

2019.07.9.128. RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la réparation d'un camion incendie chez Carrefour du camion RDL pour une valeur estimée à 6 624 \$ plus les taxes incluant la main d'œuvre.

10 Vérification des débitmètres du réseau d'eau potable/Offre de services professionnels

2019.07.10.129. RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la stratégie d'eau potable oblige les municipalités à faire calibrer annuellement les débitmètres;

ATTENDU la demande faite à la compagnie ÉCOL EAU pour la vérification annuelle des débitmètres ;

ATTENDU QUE l'offre de la compagnie ÉCOL EAU sera réalisé avec des équipements et personnels spécialisés, en adéquation avec les règlements et bonnes pratiques les plus à jour dans le domaine (RDPE, SQEEP);

ATTENDU QU'un rapport complet sera remis pour chaque instrument vérifié ;

ATTENDU QUE les instruments visés sont :

Désignation	Détail des essais	Méthodologie	Coût
Eau brute- Usine	1 débit	Débitmètre de référence	1 995 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la signature de l'entente avec la compagnie ÉCOL EAU

11 Acceptation de la soumission pour l'entretien des chemins l'hiver

2019.07.11.130. RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a demandé sur SEAO des soumissions publiques pour le déneigement des rangs de Saint-André et ce, pour deux ans;

ATTENDU que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

C.G. Thériault inc. : année 2019-2020 45 747 \$ plus taxes
année 2020-2021 46 000 \$ plus taxes

ATTENDU que la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accorde à C.G. Thériault inc. le contrat de déneigement des rangs de la municipalité, pour les années 2019-2020 et 2020-2021, au prix de 105 486,12 \$ pour deux ans incluant les taxes soit le tout tel que décrit au devis.

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

L'augmentation est d'environ 15% par rapport au dernier contrat de 2017-2018 et 2018-2019 qui était de 91 083,20 \$.

Le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer les documents.

12 Appel d'offres sur invitation pour le pavage 2019

2019.07.12.131. RÉSOLUTION

ATTENDU que les besoins en asphaltage dans le rang de la Pinière sont importants ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour le pavage du rang de la Pinière pour environ 300 mètres. L'invitation sera lancée à trois entreprises de la région.

La réception des soumissions sera le **29 juillet 2019 à 13 h 30** et l'ouverture des se fera publiquement le **29 juillet 2019 à 13 h 35**

13. Demande de dérogation mineure N° 2019-0030 de Madame Charlotte Roberge pour la propriété du 161 rue Principale et portant le numéro de lot 4 789 267 du cadastre du Québec.

2019.07.13.132. RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la passerelle piétonne entre l'aboiteau et la propriété de madame Roberge a été gravement endommagée par le poids de la neige ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Roberge souhaite construire une passerelle piétonne avec une structure d'aluminium mais un tablier de bois ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro #45-91 stipule que les passerelles menant à la digue de l'aboiteau doivent être faites de bois;

CONSIDÉRANT QUE Madame Roberge demande donc une dérogation pour construire une passerelle à structure d'acier et d'aluminium de 9,15 mètres de portée libre. La balustrade serait fabriquée de bois et garnie d'une corde;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'utilisation de l'acier et de l'aluminium en remplacement du bois pour la structure de la passerelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

d'autoriser l'émission d'un permis de construction pour une passerelle piétonne avec une structure d'aluminium et acier mais un tablier en bois dès que le service de gestion de l'eau de la MRC se sera prononcé favorablement sur l'emplacement des piliers à être installés de chaque côté du canal intérieur.

14 Adhésion annuelle à la Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska inc. (SADC)

2019.07.14.133. RÉSOLUTION

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise le paiement pour l'adhésion annuelle à la SADC au montant de 30 \$ plus les taxes et autorise l'inscription de M. Le Maire Gervais Darisse, à la journée pour le 2^e rendez-vous sur l'économie circulaire au Cegep de La Pocatière au montant de 25 \$ plus les taxes.

15 Offre d'Atelier Mon-choix de Saint-Pascal

2019.07.15.134. RÉSOLUTION

ATTENDU QUE l'Atelier Mon-choix offre à l'ensemble de la population des municipalités un nouveau service de cueillette et de destruction de leurs documents confidentiels ;

ATTENDU QUE ce projet est appuyé financièrement par le Fonds de développement des territoires (MRC) et Ville de Saint-Pascal ;

ATTENDU QUE le service d'adhésion est gratuit et que l'atelier fournira un bac sécurisé de 120 litres qu'on devra rendre disponible.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'adhésion au service de cueillette et destruction des documents confidentiels pour l'ensemble de la population et que celui-ci désignera un emplacement pour le bac.

16 Versement d'un montant de 500 \$ au Comité des Loisirs de Saint-André

2019.07.16.135. RÉSOLUTION

ATTENDU la demande du comité des Loisirs de Saint-André afin de faire l'achat de matériel pour le terrain de jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 500 \$ au nom du Comité des Loisirs afin de faire l'achat et le remplacement de matériel pour le terrain de jeux.

17 Autorisation d'affecter un montant de 3 000 \$ pour acheter des meubles pour le Centre des Loisirs de Saint-André

2019.07.17.136. RÉSOLUTION

ATTENDU la demande du Comité des Loisirs de Saint-André pour l'achat d'ameublement pour le local des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alin Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise un montant de 3 000 \$ pour le Comité des Loisirs afin de faire l'achat d'ameublement pour le local des loisirs. Les achats

devront être approuvés préalablement par la directrice générale et les factures faites au nom de la municipalité.

18 Félicitations à M. Mathias Boulet pour un méritas

2019.07.18.137. RÉSOLUTION

ATTENDU que l'école secondaire de Rivière-du-Loup soulignait la performance de ses élèves lors du Gala des Mérites tenu en mai dernier;

ATTENDU que M. Mathias Boulet s'est vu décerner la bourse Mérite « Grande distinction » premier cycle lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

que le conseil félicite monsieur Boulet pour ses résultats scolaires et l'invite à poursuivre dans le voie de l'excellence.

19. Fauchage aux abords des chemins

2019.07.19.138. RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le fauchage des bordures de chemins par M. Michel Pelletier au même tarif que 2018 soit 60 \$/heure pour environ 8 heures.

20. Dépôt d'un rapport sur l'accès aux services financiers de proximité en région à la Commission de l'aménagement du territoire

2019.07.20.139. RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a été invitée à déposer des commentaires sur l'accès aux services financiers de proximité en région par la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

ATTENDU que la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska a fermé le comptoir de caisse en mars 2018;

Il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la municipalité à répondre au questionnaire soumis par la commission.

21. Facture à payer (aucune facture à payer autre que celles dans la liste du point 4.)

22 Questions diverses

- Mme Josianne Sirois mentionne les 40 inscriptions au terrain de jeux
- Mme Ghislaine Chamberland informe que la bibliothèque sera présente à la Fête du 11 août au pied de la Madone avec un kiosque
- M. Gervais Darisse, maire mentionne l'ouverture du DEP du village

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

- M. Gervais Darisse informe qu'il était présent au lancement de la saison touristique à La Pocatière, l'ouverture officielle de la Maison du Kamouraska et la rencontre sur le renouvellement de l'entente sur les matières résiduelles avec les 3 autres municipalités.

23. Correspondance

24 Période de questions

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

25. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Guy Lapointe que la séance soit levée à 20h55.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire